


CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

2026



 **Inscriptions ouvertes**
du 26 mai au 9 juin 2026

Bulletin à déposer en mairie ou par mail : mairie@ville-dizy.fr

 **3 catégories en compétition**


Maisons et jardins
Catégorie 1


Façades et balcons
Catégorie 2


Potagers et vergers
Catégorie 3

 **Récompenses**

 **1er prix**
50 € 

 **2e prix**
40 €

 **3e prix**
30 €

 **Coup de cœur**
30 €

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Art. 1 – Objet

Valoriser les initiatives des habitant(e)s de Dizy pour embellir leur cadre de vie et promouvoir le fleurissement.

Art. 2 – Inscriptions

Ouvert à tous les habitants, sauf élus et membres du jury.

Inscrivez-vous avant le 9 juin 2026 :

- Déposez le bulletin en mairie
- Envoyez un mail : mairie@ville-dizy.fr

Art. 3 – Passage du jury

Chaque participant sera prévenu de la date et l'heure de visite. Pour un jardin non visible depuis la voie publique, un rendez-vous sera organisé.

Art. 4 – Catégories

- Catégorie 1 : Maisons avec jardin
- Catégorie 2 : Façades, balcons, terrasses, jardinet fleuris
- Catégorie 3 : Potagers et vergers

Art. 5 – Critères d'évaluation

Le jury notera :

- Esthétique, harmonie des formes, couleurs et volumes
- Diversité des plantes et respect de la biodiversité
- Usage d'alternatives au désherbage chimique
- Plantes vivaces et économes en eau

Les fleurs artificielles ne sont pas prises en compte.

Art. 6 – Créativité

Une note est attribuée pour l'originalité et la créativité de la réalisation.

Art. 7 – Composition du jury

Le jury est présidé par Madame la Maire. Il comprend des conseillers municipaux et des agents des Espaces verts.

Art. 8 – Utilisation des photos

Les photos prises lors du concours (avec votre accord signé) pourront être utilisées dans les communications de la commune.

Art. 9 – Clause de participation

Les membres du conseil municipal et du jury ne peuvent pas participer au concours.

Art. 10 – Protection des données (RGPD)

Vos données personnelles sont collectées uniquement pour l'organisation du concours, conformément au RGPD.

Elles ne seront pas transmises à des tiers. Droit d'accès/rectification : mairie@ville-dizy.fr

Art. 11 – Remise des prix

Les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie des Vœux de Madame la Maire.

- 1er prix : bon d'achat de 50 € chez un horticulteur local
- 2e prix : bon d'achat de 40 €
- 3e prix : bon d'achat de 30 €
- Prix Coup de cœur (3 max) : bon d'achat de 30 €

Bons d'achat non échangeables, ni remboursables.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION au concours communal de fleurissement 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone portable : _____ Adresse e-mail : _____

Catégorie (cocher la case correspondante) :

| | | |
|--|--|---|
|  Maisons et jardins <i>Catégorie 1</i> |  Façades et balcons <i>Catégorie 2</i> |  Potagers et vergers <i>Catégorie 3</i> |
|--|--|---|

Déclaration :

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des informations fournies et accepte les conditions du concours de fleurissement.

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / _____ Signature : _____